



SACRÉ-COEUR
-SUR-LE-FJORD-
DU-SAGUENAY

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LASUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de la susdite municipalité, **QUE** :

Le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur adoptera, le 16^{ème} jour de décembre 2024, à 17 h 15, le règlement suivant :

Adoption du plan triennal d'immobilisations 2025, 2026 et 2027 et adoption des prévisions budgétaires.

DONNÉ A SACRÉ-COEUR, ce 6^{ième} jour de décembre 2024.



JEANNOT LEPAGE
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420) JE, soussigné, JEANNOT LEPAGE, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sacré-Cœur, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant une copie entre 8 h et 16 h 30, à chacun des endroits suivants, savoir : au bureau de la Municipalité de Sacré-Cœur et au bureau de poste, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6^e jour de décembre 2024.



JEANNOT LEPAGE
Directeur général et greffier-trésorier